

Le 20 juin, journée mondiale du réfugié

La Journée mondiale du réfugié, instituée par la Nations Unies, a été célébrée pour la première fois au niveau mondial le 20 juin 2001, pour commémorer le 50ème anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève. Cette convention constitue une des références essentielles des droits humains reconnus par l'ensemble des nations. Elle établit le droit à la protection des personnes qui ont été contraintes de fuir leur pays d'origine pour échapper aux conflits ou aux persécutions.

Le haut Commissariat de l'ONU pour la Réfugiés a recensé en 2023 plus de 120 millions de réfugiés dans le monde. Parmi eux, certains sont déplacés dans leur propre pays, mais 43 millions sont des réfugiés internationaux. Or la protection qui leur est due, théoriquement reconnue par tous les Etats de l'ONU, est hélas très inégalement appliquée par chacun d'eux, quelquefois nulle.

Cette journée doit être l'occasion pour nous de combattre les préjugés qui entourent la question des réfugiés. L'Europe n'accueille qu'une faible minorité d'entre eux. La plupart des réfugiés gagnent des pays voisins du leur, ce qui fait de l'Iran, la Turquie et la Colombie les 3 premiers pays d'accueil, alors que les 3 premiers pays de départ sont l'Afghanistan, la Syrie et le Venezuela. En 2023, le Tchad a accueilli 600 000 réfugiés soudanais.

Cette journée doit également être pour tous les militants humanistes l'occasion de rappeler leur combat contre les nombreuses attaques dont ce droit est l'objet. En France, nous dénonçons les multiples et nouvelles entraves que les lois « immigration » successives mettent à l'exercice effectif de ce droit. L'Union Européenne vient d'adopter un Pacte Migratoire qui organise la rétention, le tri sommaire et le possible refoulement de ceux qui, au péril de leur vie, ont réussi à atteindre le territoire européen. Sous le nom détestable d'externalisation, plusieurs pays, et l'Europe elle-même, cherche les moyens de se défaire sur des pays tiers de ses obligations en matière de protection des réfugiés.

Le MRAP et ses comités locaux participent, ce 20 juin, à toutes les initiatives destinées à donner un contenu à cette journée internationale. C'est une étape importante de notre lutte actuelle contre une possible arrivée au pouvoir de l'extrême droite.

Paris, le 20/06/2024

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples